

**L'école de natation du Mons Hainaut Natation vous souhaite la bienvenue au sein de notre club!**

**Voici les sujets repris dans cette brochure:**

- 1. Introduction**
- 2. Horaire**
- 3. Adresse piscine**
- 4. Les compétitions des non-licenciés**
- 5. Les niveaux**
- 6. Le règlement d'ordre intérieur**
  - a. Inscriptions et paiements**
  - b. Accès aux installations**
  - c. Tenue et hygiène**
  - d. Sécurité et discipline**
  - e. Responsabilité**
  - f. Annulation et absences**
  - g. Acceptation du règlement**

## **Introduction**

L'Ecole de Natation du Mons Hainaut Natation accueille les enfants à partir de 3 ans. Nous proposons 6 niveaux de groupes adaptés à chaque âge/niveau. Vous trouverez les objectifs à réaliser par groupe à la fin de ce document. Nous évaluons d'abord le niveau de l'enfant lors d'une séance de test gratuite et ensuite nous l'orientons vers le groupe qui lui correspond.

Le but de l'école de natation est avant tout d'apprendre à bien nager. Nous sommes soucieux de la qualité de l'apprentissage et nos objectifs sont alignés à ceux préconisés par l'ADEPS et la Fédération Francophone Belge de Natation (FFBN).

Les cours sont donnés dans la piscine communale de Quaregnon et de Cuesmes.

## **Horaire**

### Quaregnon

Vendredi de 20h15 à 21h15

### Cuesmes

Dimanche de 14h à 15h (entrée dans l'eau à 14h, sortie à 14h55)

Dimanche de 15h à 16h (entrée dans l'eau à 15h, sortie à 15h55)

Dimanche de 16h à 17h (entrée dans l'eau à 16h, sortie à 16h55)

## Adresse piscine

Piscine de Quaregnon: Rue des patriotes 4, 7390 Quaregnon

Piscine de Cuesmes: Voie de Wasmes 232,7033 Cuesmes

## Les compétitions des non-licenciés

Afin de donner goût à la compétition, la Fédération Francophone Belge de Natation organise chaque année 2 à 3 compétitions pour les non-licenciés. La compétition dure alors une demie journée, très souvent un dimanche. Les compétitions sont souvent organisées dans la province du Hainaut (Bernissart, Leuze, Charleroi, Soignies, etc.). La participation aux compétitions est accessible à partir du groupe vert + et plus. Les compétitions sont accessibles aux enfants de 7 à 10 ans.

Un mail vous sera envoyé si votre enfant rentre dans les conditions d'inscription aux compétitions. Vous avez alors 3 semaines afin de décider si votre enfant participe ou non à la compétition. Sans réponse de votre part, l'enfant ne sera pas inscrit à la compétition. Les frais de participation sont compris dans la cotisation annuelle de l'enfant. Les parents doivent prévoir un montant de +/- 5€ afin de pouvoir s'installer dans les gradins de la piscine pour encourager son enfant.

## Stages

L'école de natation du Mons Hainaut Natation n'organise plus de stages pendant les vacances scolaires. Pour des stages de natation, nous vous recommandons de prendre contact avec l'accueil des piscines communales de la région afin de vous informer des possibilités.

## Les niveaux

Les groupes sont déterminés en fonction du niveau de l'enfant. L'âge inscrit est un âge approximatif. Nous avons 6 groupes avec 6 couleurs, en suivant l'ordre de l'arc-en-ciel.

Voici une explication des objectifs par groupe.

### Groupe 1 MAUVE : petit bassin (3-4 ans)

Accoutumance partie 1

### Groupe 2 BLEU : petit bassin (4-5 ans)

Accoutumance partie 2

## Groupe 3 VERT : grand bassin (6 ans)

Apprentissage du dos et du crawl

## Groupe 4 JAUNE : grand bassin (7 ans)

Apprentissage de la brasse et perfectionnement du dos et du crawl

## Groupe 5 ORANGE : grand bassin (8 ans)

Je me prépare à la compétition. Apprentissage du papillon. Perfectionnement des virages et départs.

## Groupe 6 ROUGE : grand bassin (10-13 ans)

Je maîtrise les 3 nages mais je ne souhaite pas faire de compétition.

# Répartition des groupes dans la piscine

Petit bassin:

bleu
violet

Grand bassin:

VERT +	VERT -
Adultes de 14H à 15H - Groupe compétition MHN de 15h à 17h	
Groupe orange/rouge	
Groupe jaune	

# Règlement d'Ordre Intérieur de l'École de Natation

## Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon déroulement des cours de natation au sein de notre école, dans un cadre sécurisant, respectueux et pédagogique.

## Article 2 : Inscriptions et Paiements

1. L'inscription aux cours est obligatoire et se fait via l'application MonClub ou au secrétariat de l'école via l'adresse mail: [mhn.ecole@gmail.com](mailto:mhn.ecole@gmail.com). Une réponse est donnée dans les 5 jours ouvrables suivants.
2. Lors de l'inscription, les données suivantes de l'enfant sont demandées afin de pouvoir assurer l'enfant: nom, prénom, date de naissance, adresse, nationalité, numéro de téléphone et adresse e-mail. Il est également demandé si l'enfant a des besoins en particulier (exemple: situation médicale spécifique, langue maternelle autre que le français, etc.).
3. Le paiement des frais d'inscription doit être effectué avant le début des cours (donc après le premier essai gratuit). Aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas de force majeure justifiée. Dans le cas d'une absence justifiée par certificat médical de plus de 8 semaines, la demande de remboursement partiel de la cotisation peut être faite auprès du conseil d'administration qui décidera de la recevabilité via l'adresse suivante: [mhn.tresorerie@gmail.com](mailto:mhn.tresorerie@gmail.com).
4. Le document pour le remboursement 'sport' de la mutuelle sera complété après paiement total de la cotisation. Les documents peuvent être envoyés par mail à [mhn.ecole@gmail.com](mailto:mhn.ecole@gmail.com) ou être déposés à la piscine aux moniteurs pendant les cours de natation. Le mail est la façon la plus rapide d'obtenir une réponse. Le document est complété dans les 5 jours ouvrables (mail).
5. Le paiement de la cotisation se fait sur le compte bancaire du club 'Mons Hainaut Natation ASBL' - BE54 0688 9143 7097 avec comme communication le nom + prénom + créneau horaire.
6. Cotisation: 295€/an

## Article 3 : Accès aux Installations

1. L'accès aux vestiaires est autorisé 15 minutes avant et après le cours.
2. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans les vestiaires durant les cours. Les parents peuvent suivre les cours depuis l'espace 'cafétéria' ou depuis l'extérieur de la piscine.
3. A Cuesmes, il est interdit de se garer derrière ou devant la grille. Le passage doit rester libre pour l'accès des secours en cas d'accident.
4. Les élèves doivent respecter la propreté des lieux et peuvent laisser leurs effets personnels dans les vestiaires. Toutefois, en cas de vol, l'école de natation décline toute responsabilité, celle-ci incombant à l'élève concerné.

5. Les parents ne sont pas autorisés à se mettre en maillot de bain pour laver leurs enfants dans les douches.
6. Les chaussures doivent être retirées dans le hall d'entrée. Le port de chaussures est interdit dans les vestiaires et les douches.
7. Les enfants doivent obligatoirement s'habiller dans les vestiaires collectifs, sauf exception accordée par le responsable de l'école via [mhn.ecole@gmail.com](mailto:mhn.ecole@gmail.com).  
L'organisation des vestiaires est la suivante :
  - a. **Vestiaire de droite** : enfants s'habillant avec l'aide d'un seul parent.
  - b. **Vestiaire du milieu** : garçons s'habillant seuls.
  - c. **Vestiaire de gauche** : filles s'habillant seules.
8. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aillent aux toilettes avant le début du cours afin de ne pas perturber son bon déroulement.

#### **Article 4 : Tenue et Hygiène**

1. Le port du maillot de bain est obligatoire (shorts interdits).
2. Le bonnet de bain est obligatoire.
3. Les enfants reçoivent un bonnet correspondant à la couleur du groupe auquel ils appartiennent. En cas de perte, un paiement de 5€ sera réclamé à effectuer sur le compte du club (Mons Hainaut Natation ABSL - BE54 0688 9143 7097 - communication: Nom + prénom + bonnet école).
4. Il est interdit d'écrire son nom sur le bonnet.
5. En cas de bonnet cassé (l'enfant doit pouvoir montrer le bonnet), un échange sera effectué gratuitement.
6. Une douche est requise avant l'entrée dans le bassin.

#### **Article 5 : Sécurité et Discipline**

1. Il est interdit de courir autour du bassin.
2. Toute attitude dangereuse (pousser, plonger sans autorisation, bousculer) est strictement interdite.
3. Les élèves doivent suivre les consignes des moniteurs sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

#### **Article 6 : Responsabilité**

1. L'école de natation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.
2. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de cours.

#### **Article 7 : Annulation et Absences**

1. Toute absence de longue durée (plus de 4 cours d'affilée) doit être signalée par mail à [mhn.ecole@gmail.com](mailto:mhn.ecole@gmail.com).

2. Aucun remboursement ne sera accordé pour des absences de longue durée non justifiées.
3. L'école se réserve le droit d'annuler un cours en cas de force majeure et proposera alors un report si possible.

**Article 8 : Acceptation du Règlement**

L'inscription à l'école de natation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Mons, le 27 mars 2025

La Responsable de l'École de Natation